

**AVISU CESEC 2020-33<sup>1</sup>**  
**AVIS CESEC 2020-33**

*Relatif au*  
*Rilativu à*

**Rapport d'étape relatif à l'expérimentation du revenu universel en Corse**  
*U raportu intermediariu in quantu à a spirimintazioni di u rivinutu universali in Corsica*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 17 juillet 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le rapport d'étape relatif à l'expérimentation du revenu universel en Corse;

*Vistu a lettera di presentazione di u 17 di lugliu 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u raportu intermediariu in quantu à a spirimintazioni di u rivinutu universali in Corsica;*

**Après avoir entendu les services de la Direction Générale Adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires**

*Dopu intesu, i servizii di a direzione generale in carica di u suciale è di a saluta*

**Sur rapport de Louise NICOLAI**

*À nant' à u raportu di Louise NICOLAI*

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 28 juillet 2020 à Corti,  
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica  
Adunitu in seduta pienaria u 28 di lugliu di u 2020, in Corti  
Prununzia l'avisu chì seguita*

---

<sup>1</sup> Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

**Abstention : 0**

**Contre : 7 (Marie-jeanne FEDI, Patrice BOSSART, Alexandra CESARI ; Michèle BIAGGI ; Marcel SANTINI ; Paul TROJANI ; Alain VENTURI)**

**Pour : le reste**

Le 30 avril 2020, le Président de l'Assemblée de Corse a soumis à l'examen de cette dernière un compte rendu des travaux de la commission ad-hoc chargée, depuis 2017, d'étudier les conditions de faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre.

Cette volonté a été reprise par le Conseil exécutif de Corse dans le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté voté le 30 mars 2017.

Devant les perspectives de crise économique inquiétantes induites par la Covid-19, de nombreuses personnalités politiques souhaitent une accélération des réflexions sur la mise en place d'un revenu de base et universel, et ce, dans nombre de pays.

L'objectif de la démarche initiée par le rapport qui est l'objet du présent avis consiste à permettre à la Collectivité de Corse de formuler auprès du Gouvernement une demande d'expérimentation du revenu universel en Corse.

Il est donc nécessaire d'en définir le périmètre précis et de l'adosser à un contenu à la crédibilité incontestable, et c'est pourquoi il est donc proposé de recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

**Le CESECC accueille favorablement** cette proposition d'expérimentation, dans le contexte actuel de crise sanitaire et économique, et face à la crainte qu'inspire le projet de revenu universel d'activité du gouvernement, poussé par une volonté de regrouper le versement de prestations sociales, et risquant, dans nombre de cas, d'entraîner une baisse de ces dernières.

**Le CESECC apprécierait** d'ailleurs que cet aspect soit pris en compte lors de la réalisation de la mission d'AMO, afin qu'il soit vérifié que le projet d'expérimentation du revenu de base en Corse n'entraîne pas de perte de prestation pour ses bénéficiaires les plus démunis.

Constatant que le montant proposé est sensiblement équivalent au rSa et reste en dessous du seuil de précarité estimé à 1 041 euros mensuels (correspondant à 60% du revenu médian), et considérant qu'en moyenne une personne sur cinq en Corse vit sous ce seuil de pauvreté, **le CESECC souhaite attirer l'attention** sur la nécessité d'optimiser le montant qui sera déterminé pour s'assurer qu'il soit suffisant pour vivre.

Par ailleurs, **le CESECC estime qu'il pourrait être pertinent** d'inclure dans cette réflexion les caractéristiques du coût de la vie sur des territoires différenciés de la Corse, et d'en intégrer l'ensemble des critères (tension immobilière, etc.).

Enfin, d'une manière plus générale, **le CESECC constate** qu'au niveau national, malgré les revendications des organisations syndicales de salariés, peu de propositions ont été formulées pour une augmentation du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC), dont les évolutions pourraient aussi s'inscrire dans une réflexion élargie sur le revenu universel.

Si un revenu de base, ou universel, versé de manière systématique et automatique, donc sans nécessiter une intervention humaine, avait été en place pendant la crise du Covid-19, il aurait sans

aucun doute possible permis d'éviter nombre de situation difficiles. Ce constat est un des éléments de réflexion qui conduit **le CESECC à émettre un avis très favorable** au rapport d'étape relatif à l'expérimentation d'un revenu universel en Corse.

**La Présidente,**

**Marie-Jeanne NICOLI**

